

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 04 juillet 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.*

*SONT PRÉSENTS :*        *MONSIEUR RÉGINALD DESROSTERS, MAIRE  
MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE  
MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER  
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE  
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER  
MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER*

*ABSENT :*                *MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER*

*Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-01**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item « Divers » ouvert.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-02**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 06 JUIN 2016**

*CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2016 tel que rédigé.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-03**  
**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2016**

*CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatre-vingt-quatorze-mille-sept-cent-vingt-sept-dollars et quatre-vingt-treize-cents (194,727.93\$) de déboursés et de douze-mille-trois-cent-trente-huit-dollars et seize-cents (12,338.16\$) de salaires;*

*QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de*

deux-cent-sept-mille-soixante-six-dollars et neuf-cents  
(207,066.09\$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal  
comme s'ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

**APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR  
DÉLÉGATION DE POUR VOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il n'y aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au  
directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-04**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-23003-48, 5<sup>E</sup>  
RANG SAVARD-MONSIEUR MARTIN LAGACÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Martin  
Lagacé pour une dérogation mineure aux dispositions du  
règlement d'urbanisme en regard de l'immeuble situé au 48, 5<sup>e</sup>  
Rang Savard (Lots : 3169225; 4811193, 4811194);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à la Loi,  
le 15 juin 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre  
relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme  
recommande au Conseil municipal l'approbation de ladite  
dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et  
résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité  
autorise la dérogation mineure numéro 2016-23003 afin de :

1° Permettre l'installation d'un silo à grains à une distance de 0.91  
mètre d'un bâtiment au lieu du minimum requis de 2.0 mètres et  
à une distance de 0.91 mètre d'un silo au lieu du minimum requis  
de 2.0 mètres;

2° Permettre l'installation d'un autre sil à grains à une distance  
de 1.5 mètres d'un bâtiment au lieu du minimum requis de 2.0  
mètres et à une distance de 0.91 mètre d'un silo au lieu du  
minimum requis de 2.0 mètres;

3° Permettre l'installation d'un silo à fourrage à une distance de  
1.5 mètres d'un bâtiment au lieu du minimum requis de 2.0  
mètres.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-05**

**APPEL DE PROJETS POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX POLITIQUES FAMILIALES-INTÉRÊT DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe la MRC de La Matanie de son intérêt de déposer une demande pour l'élaboration d'une politique familiale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-06**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS  
D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE-SERVITUDE D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOÛT-LOT NUMÉRO 5839035-MADAME GINETTE  
BERNIER (MONSIEUR JUSTIN BEAULIEU, FILS)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire préparer une servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 5839035, propriété de Madame Ginette Bernier (Monsieur Justin Beaulieu, fils);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge le mandat à Monsieur Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre à préparer le plan pour la servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 5839035, propriété de Madame Ginette Bernier (Monsieur Justin Beaulieu, fils).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-07**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS  
D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE-SERVITUDE D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOÛT-LOT NUMÉRO 3169806-MONSIEUR JACQUES  
DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire préparer une servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 3169806, propriété de Monsieur Jacques Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge le mandat à Monsieur Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre à préparer le plan pour la servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 3169806, propriété de Monsieur Jacques Desjardins.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-08**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS  
D'UN NOTAIRE-ACTE NOTARIÉ POUR SERVITUDE  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT-LOT NUMÉRO 5839035-MADAME  
GINETTE BERNIER (MONSIEUR JUSTIN BEAULIEU, FILS)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un acte notarié d'une servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 5839035 du Cadastre du Québec, propriété de Madame Ginette Bernier (Monsieur Justin Beaulieu, fils);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adjuger le mandat au notaire Me Serge Bernier pour la préparation de l'acte notarié d'une servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 583035 du Cadastre du Québec, propriété de Madame Ginette Bernier (Monsieur Justin Beaulieu, fils);

D'autoriser le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-09**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS  
D'UN NOTAIRE-ACTE NOTARIÉ POUR SERVITUDE  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT-LOT NUMÉRO 3169806-MONSIEUR  
JACQUES DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un acte notarié d'une servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 3169806 du Cadastre du Québec, propriété de Monsieur Jacques Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adjuger le mandat au notaire Me Serge Bernier pour la préparation de l'acte notarié d'une servitude d'aqueduc et d'égoût pour le lot numéro 3169806 du Cadastre du Québec, propriété de Monsieur Jacques Desjardins;

D'autoriser le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-10**

**DÉFI PATRICK DEROUY DE L'ASSOCIATION DES  
HANDICAPÉS GASPÉSIENS-DEMANDE D'AUTORISATION  
DE CIRCULATION**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par l'Association des Handicapés Gaspésiens de circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité pour le défi Patrick Deroy, le 24 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande;

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*D'Autoriser le « Défi Patrick Deroy » à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité le 24 juillet 2016.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-11**

**DÉTECTION PAR HYDRO-QUÉBEC D'UNE ANOMALIE TOUCHANT L'EMBASE DE COMPTEUR DU 192 RUE SAINT-JOSEPH-AUTORISATION DE TRAVAUX**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une correspondance du 17 juin 2016 d'Hydro-Québec informant la municipalité qu'un technicien a constaté lors d'une visite, une anomalie touchant l'embase de compteur et recommande de faire les réparations requises;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélis Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate Entreprises d'électricité G. Ouellet inc. pour effectuer les réparations requises.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-12**

**EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA**

*ATTENDU QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;*

*ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;*

*ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;*

*ATTENDU QUE, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;*

*ATTENDU QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, «verdifier» Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les*

*personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu majoritairement (Madame Sandra Bérubé se retire de la décision en raison de son travail à Postes Canada);*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne 2016.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-13**  
**RÉCLAMATION-LES RÉSIDENCES DE LA BELLE MER-REFOULEMENT D'ÉGOÛT SURVENU LE 18 MARS 2016-ACTE DE FAIT**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une réclamation en date du 10 juin 2016 de Les Résidences de la Belle Mer suite à un événement survenu en date du 18-03-2016;*

*CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis en date du 28 juin 2016 le dossier de réclamation à la Mutuelle des municipalités du Québec;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélis Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*DE prendre acte de fait du dossier de réclamation de Les Résidences de la Belle Mer.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-14**  
**DEMANDE DE MONSIEUR JIMMY MARCEAU-RUE DU BOCAGE**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une correspondance du 14 juin 2016 de Monsieur Jimmy Marceau demandant à la municipalité l'installation d'un panneau de signalisation 30 km et le creusage du fossé le long de la rue Du Bocage;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*D'autoriser l'installation d'un panneau de signalisation de 30 km et d'autoriser le creusage du fossé le long de la rue Du Bocage.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-15**  
**RECOMMANDATION DE TRAVAUX À LA GRANGE DE LA MUTUELLE DES FABRIQUES DU QUÉBEC**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la recommandation suite à l'inspection de la grange en date du 14 juin 2016 de l'assurance Mutuelle des Fabriques du Québec de remplacer le parement manquant à l'arrière de la grange;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*D'autoriser les travaux afin de remplacer le parement manquant à l'arrière de la grange.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-16**

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE-TRAVAUX D'ASPHALTAGE-PROJET 2016-07-16**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux d'asphaltage en béton bitumineux dans certains secteurs de la municipalité tel que décrits dans le devis projet numéro 2016-07-16;*

*CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage sont estimés à quarante-mille-dollars (40,000.00\$);*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*D'Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation écrite pour des travaux d'asphaltage en béton bitumineux.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-17**

**MISE EN DEMEURE-MATRICULE : 1618-11-9818 (1618-21-0713)-SUIVI EN LIEN**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une correspondance du 30-06-2016 de Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment informant la municipalité que le délai concernant la résolution numéro 2015-12-08 en référence à la construction d'un bâtiment sans permis (mise en demeure matriculé : 1618-11-9818) expire le 30 juin 2016 et que suite à une visite effectuée en date du 30 juin 2016, il a constaté que le bâtiment est toujours sur place et que des roues et un pôle ont été installés sous le bâtiment;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande une rencontre avec Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment, pour discuter du dossier.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-18**

**LETTRE DE MADAME GISÈLE LAVOIE ET JEANNOT LAVOIE-ACTE DE FAIT**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une lettre du 03 juillet 2016 de Madame Gisèle Lavoie et Monsieur Jeannot Lavoie concernant les interventions au réseau d'aqueduc de la municipalité;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*QUE le maire réponde par écrit à Madame Gisèle Lavoie et Monsieur Jeannot Lavoie;*

*DE prendre acte de fait de la correspondance du 03 juillet 2016.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-19**

**AVIS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONAL DE LA MRC DE LA MATANIE-PRATIQUE DES POMPIERS**

*CONSIDÉRANT les problèmes de qualité de l'eau occasionnés lors de pratiques des pompiers du service de sécurité incendie régional de la MRC de La Matanie;*

*CONSIDÉRANT QUE lors de pratiques dans la cour de l'École de Sainte-Félicité, la qualité de l'eau potable devient avec une hausse de turbidité et pratiquement non potable;*

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reçoit des commentaires de contribuables sur la qualité de l'eau lors des pratiques;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Service de sécurité incendie régional de la MRC de La Matanie de faire dorénavant les pratiques des pompiers dans la rue Du Bocage.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h41, Fin : 19h52)*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-07-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

*Il est proposé par Monsieur Fidélis Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :*

*De lever la séance ordinaire du 04 juillet 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h53.*

*Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

-----  
*Réginald Desrosiers*  
Maire

-----  
*Yves Chassé, G.M.A.*  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier